Travaux des commissions nationales

Commission Adhérents

Petite dernière des commissions nationales de l'Association, cette commission a pris forme au sein de la section des Bibliothèques publiques en 1998.

Elle est née d'une double préoccupation : la vôtre, celle des adhérents, qui expriment de façon plus ou moins perceptible leurs attentes, parfois leur déception, le plus souvent une sorte de « décalage » entre euxmêmes et les instances de l'Association ; l'autre préoccupation étant bien sûr la nôtre, celle des membres de l'ABF actifs au sein des différentes instances et commissions : chaque réunion est pour nous l'occasion de regretter la faiblesse de nos effectifs (regret et souci pour l'avenir), de se demander comment circule l'information... À cela viennent s'ajouter de nombreuses autres questions: comment faire connaître l'ABF à ceux qui en ignorent l'existence, à ceux qui la connaissent mal, à ceux qui pensent qu'ils n'y ont pas leur place ?... Comment inciter les membres de l'Association à prendre part à nos travaux, à nos réflexions, à ne se sentir ni exclus ni « différents » ? Pourquoi certains ne renouvellent-ils pas leur adhésion? etc.

Toutes ces questions sont d'autant plus fortes et essentielles que l'Association regroupe de très nombreux collègues, de tous horizons, de tous types d'établissements. Elle est hétéroclite et, c'est une de ses grandes qualités, avant tout elle n'est pas une association de directeurs, de cadres A. Elle n'est pas non plus réservée à un groupe d'aficionados qui l'auraient investie. Nous souhaitons que l'ABF soit ouverte, qu'elle soit attentive à chacun de ses adhérents... C'est le pourquoi de cette commission. Le renouvellement des « actifs » est indispensable, nous voulons maintenir les portes ouvertes : les procédures d'accès aux responsabilités par le biais des groupes régionaux sont connues, elles sont les premières démarches à entreprendre pour participer à la vie de l'association ; les élections aux conseils des deux sections sont une autre procédure d'accès; enfin, il faut rappeler que la participation aux travaux des commissions est possible pour chaque adhérent désireux de s'investir dans une thématique de travail précise.

Plus concrètement, qu'avons-nous fait ?

En dehors du petit déjeuner d'accueil aux nouveaux inscrits au Congrès (car cette commission est utile aussi pour créer des liens et permettre de mieux se connaître...), le document le plus spectaculaire est le « guide de gestion d'un groupe régional » : outil pour les collègues qui sont responsables – ou souhaitent devenir responsables – d'un groupe régional. Ce dossier aborde en fiches « techniques et thématiques » les différents domaines de gestion d'un groupe régional. Nous espérons ainsi faciliter et améliorer le travail dans les groupes, fondement de l'ABF, et favoriser quelques « vocations », le travail à accomplir étant grâce à ce guide repéré et « encadré ». Ce guide montre que la gestion d'un groupe n'est pas si lourde ni si complexe, et qu'elle ne s'effectue pas dans l'isolement... Au contraire, l'ensemble des actions et des décisions est entrepris avec les instances nationales et sous leur responsabilité.

La commission a également travaillé sur un inventaire des « lieux professionnels » de diffusion des documents informant sur l'ABF... ceci afin de toucher de futurs collègues (centres de formation, départements métiers du livre...), des collègues ignorant encore l'Association (mais notre presse professionnelle et les derniers événements dont la presse s'est largement fait l'écho ont sans aucun doute eu plus d'effets que n'importe qu'elle initiative de la commission !).

Notre autre espace d'intervention et de réflexion était le « pourquoi certains adhérents ne renouvellent-ils pas leur adhésion ? ». C'est le cas des « inscrits » à la formation ABF notamment. Chacun de ces « non-renouvelants » a reçu un courrier lui expliquant l'importance de l'adhésion à cette association professionnelle, lui présentant les actions en cours...

Une enquête plus ciblée sur les causes de non-renouvellement est prête à partir : elle attend le feu vert du bureau national.

La commission a participé de façon un peu « transversale » aux travaux du bureau national sur le droit de prêt, en gérant pour les présidents de groupes régionaux un courrier type aux députés, en communiquant à ces présidents la liste des députés de chaque Région.

Enfin, nous avons lancé une enquête sur l'équipement Internet des groupes (en attente des réponses), la commission contribue à la « veille » sur le site Web de l'ABF, elle a pris une part active à l'organisation du séminaire de Nîmes en proposant une autre formule de programme, plus efficace, plus participative...

Pour conclure, je dirai que la simple existence de cette commission a déjà permis de faire mieux circuler l'information, de prendre en compte les dysfonctionnements, les imperfections. Cette commission plus que toute autre est indispensable pour que l'Association soit celle de chacun, affirme nettement son ouverture et une volonté de fonctionnement le plus démocratique possible.

Alors, au final, un grand merci aux membres de cette commission (parfois bien malmenés par leurs problèmes professionnels et personnels...): Christine Guy, Jean-

Loup Lerebours, Laurence Varret, Bruno Carbone, et surtout les très indispensables pour ce type de travail Olivia et Dominique, qui sont au cœur de tous les problèmes des adhérents, qui recueillent en direct leurs questions, qui perçoivent leurs incompréhensions et leurs attentes.

Martine Prinquet.

coordinatrice de la commission

Commission Coopération et développement

La commission s'est réunie quatre fois dans l'année, avec une participation moyenne de six à dix de ses membres.

Après avoir recadré ses missions lors de la réunion de début d'année, la commission s'est efforcée de travailler avec efficacité dans les domaines suivants :

Le suivi des dossiers d'échanges, demandes de stages, dons de livres, informations diverses

Toutes les demandes parvenues à l'ABF ou par l'intermédiare de nos collègues reçoivent réponse. Quelquefois des réponses d'orientation, mais le plus souvent des réponses concrètes.

À noter par exemple l'accueil réservé à Yacouba Dialo, collègue de Guinée-Bissau, pour lequel nous avons organisé stages et rendez-vous. De retour du congrès de l'IFLA, celui-ci a dû séjourner six semaines en France et quatre semaines au Portugal alors que son pays était en guerre. Nous sommes de nouveau en contact avec lui et tenterons de participer à la reconstitution des collections de sa bibliothèque détruites à 80 %.

Par ailleurs, de nombreuses entrevues ont été organisées avec des collègues étrangers de passage pour information sur l'ABF et ses activités.

Les activités de conseil et de formation professionnelle

La commision a été sollicitée à trois reprises par le MAE pour participer à des missions de conseil et de formation professionnelle :

• Participation à la création de l'AFDL, Association francophone pour le développement du livre et de la lecture, avec un déplacement à Abidjan pour la rédaction des statuts et la définition des objectifs de la nouvelle association.

- Participation à l'évaluation d'un stage de formation permanente pour les professionnels de différents pays d'Afrique francophone à Yaoundé, en janvier 1999.
- Participation aux examens de fin d'étude de la formation d'auxiliaires de bibliothèques à Yaoundé, en mars ; cette mission a été assurée par le président de la commission Formation élémentaire.

Dans ce cadre, la collaboration avec l'ABF entre dans sa sixième année, et le Cameroun souhaite désormais que le diplôme devienne national, une convention liant l'ABF et le centre de formation pour assurer la cogestion des programmes et des diplômes.

Les activités réalisées en collaboration avec d'autres organismes

- Avec l'association Culture et Développement, poursuite de la réflexion sur les dons de livres, et participation aux assises nationales « Des livres pour le développement : de la dotation en ouvrages à l'appui à l'édition », tenues à Lille en décembre 1998, participation à des réunions régionales, collaboration à la rédaction d'une « charte du don de livres ».
- Avec le MAE, réponses apportées aux demandes d'expertise et participation aux « Rencontres professionnelles autour du livre de jeunesse en Afrique » organisées du 23 au 25 mars 1999, durant le Salon du livre de Paris, en collaboration avec France-Édition et le ministère de la Culture. Cinq collègues bibliothécaires africains et haïtien y participaient.
- Avec le CFI (comité français IFLA), participation à la commission d'attribution des bourses allouées par le ministère de la Culture pour la participation de bibliothécaires francophones au congrès de l'IFLA, et à l'accueil des collèques boursiers pendant le congrès.
- Avec l'association ADIFLOR, réflexion sur les dons : sélection, condition de choix des attributaires, etc.
- Avec l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), participation à l'organisation de deux stages : l'un à Berlin en décembre 1998, et le stage retour à La Rochelle avant le congrès de l'ABF en mai 1999.

Françoise Danset

Commission Droit d'auteur et copyright

Rappelons que le rôle et les missions des bibliothèques, outre les missions patrimoniales de conservation, consistent à offrir des ressources documentaires à leurs usagers de la façon la plus complète et la plus actualisée possible.

Cependant, le monde des bibliothèques et des services de documentation est aujourd'hui bouleversé par l'apparition des données numériques, dont on sait qu'elles ne sont pas une catégorie d'œuvres mais un format ; elles sont consultables en ligne ou sur support et peuvent tout aussi bien circuler, être copiées, être stockées. Par l'apparition aussi de documents multimédias, qui associent des textes, des formes, des images fixes ou animées, des sons, et qui font éclater les catégories d'œuvres telles qu'elles étaient traitées auparavant. Toutes ces données circulent dans un cadre dématérialisé et international.

Ainsi, l'offre documentaire ne consiste plus ou plus seulement à proposer un document en consultation ou en prêt sur un support matériel, mais aussi à proposer en consultation visuelle, en copie sur papier ou sur disquette ou encore sur un disque dur, des documents en ligne.

Ces nouveaux documents ne sont pas des documents acquis par la bibliothèque et protégés par le droit de la propriété intellectuelle, pour lesquels la bibliothèque aurait acquitté des droits. Ce sont des documents dont on doit définir et décrire l'usage; et c'est cet usage qui détermine les différents niveaux de protection et la perception des différents droits.

Les bibliothèques doivent alors entrer dans cette nouvelle logique. C'est non plus sur l'acquisition d'un produit mais sur son usage que s'exerce la perception des droits d'auteur, qui se décomposent ainsi : le droit de communication au public, le droit de reproduction, le droit de distribution, le droit de location et de prêt.

On notera que, si la perception des droits est fixée dans un cadre législatif et réglementaire, le montant peut le plus souvent être négocié dans un cadre contractuel. Et la mise en place de contrats représente une nouvelle responsabilité pour le bibliothécaire.

On remarquera aussi que, contrairement à ce qui est bien souvent avancé, l'utilisation d'Internet comme moyen de communication ne s'exerce pas dans un vide juridique, mais bien plutôt dans un excès de droit. En effet, on touche à plusieurs domaines du droit : le code de la propriété intellectuelle qui traite du droit d'auteur et des droits voisins, la législation sur la protection des libertés individuelles, la législation sur la libre circulation des biens.

On assiste dans ce domaine à la mise en place d'une jurisprudence très complexe, quand elle n'est pas contradictoire.

Si aujourd'hui on tente de légiférer au niveau européen, en particulier dans le domaine de la communication des données numériques, c'est bien entendu dans un objectif d'harmonisation des législations sur le droit d'auteur ; c'est aussi dans un souci de protection maximum des ayants droit, c'est-à-dire et surtout des producteurs qui attendent la meilleure rentabilité de leurs investissements.

Le droit moral du créateur semble peu à peu gommé au bénéfice du droit marchand lié au produit, et les bibliothèques deviennent de plus en plus des prestataires de services.

C'est ainsi qu'une proposition de directive portant sur « L'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information » est en cours d'élaboration au Parlement européen. Elle a été adoptée en première lecture le 10 février dernier.

Destinée à renforcer le droit d'auteur et les droits voisins, notamment les droits du producteur, auquel on se montre très attaché à procurer une substantielle rémunération de son investissement, cette proposition de directive est particulièrement défavorable au service public de l'information.

En effet, elle énumère les différents droits patrimoniaux en affirmant qu'ils doivent être soumis à contrôle et à rémunération, ce qui revient à tarifer chacun des actes de lecture, de stockage et de communication d'un document électronique. On échapperait alors difficilement au paiement à l'acte, qui serait la négation du service public.

Une bataille d'amendements fait rage dans les allerretour entre les différentes commissions concernées autour du seul point soumis à discussion : peut-on exempter certaines catégories d'usagers, lesquelles, la liste des exemptions doit-elle être ou non limitative ?

Cette proposition de directive a fait l'objet de trois rapports parlementaires français, qui tous célèbrent le renforcement des droits, qu'ils souhaiteraient plus radical encore, car ils redoutent les brèches ouvertes par le régime d'exemptions. Un seul mentionne dans une timide phrase de préambule que cette protection doit se faire dans le respect du droit de chaque citoyen à l'éducation et à la culture. Le souci de tous les décideurs est bien de ne laisser aucun point d'accès non payant, ou tout au moins non rémunéré.

On voit donc que dans ce nouveau contexte de la société de l'information, définie par le numérique, sont apparus de nouveaux enjeux : enjeux économiques marqués par le poids des investisseurs, enjeux culturels marqués par le poids des particularismes ou de la mondialisation, enjeux politiques marqués par la différence entre ceux qui ont les moyens d'accéder à ces données et les autres.

Les bibliothèques et les services de l'information sont désormais au cœur de ces enjeux : nouvelles compétences, nouvelles fonctions, nouvelles pratiques, nouvelles techniques. Le métier du bibliothécaire est aujourd'hui complètement modifié, enrichi sans doute, en tout cas plus fortement ancré dans un contexte économique et juridique.

Françoise Danset

Commission Formation élémentaire

Quelques chiffres

Il faut tout d'abord donner quelques chiffres : pour l'année scolaire 1997-1998 qui nous concerne aujourd'hui, la formation a été dispensée dans 24 centres, avec 689 stagiaires inscrits ; 647 se sont présentés à l'examen ; 604 ont été reçus, parmi lesquels 63 ont eu une mention très bien. À peu près la même chose que l'année précédente. Il est vrai que les chiffres connaissent une certaine stabilité depuis guelques années.

Pour cette année en cours, nous avons 29 centres avec des chiffres précis pour 20 d'entre eux (tous n'ont pas encore envoyé leurs chiffres...); 570 inscrits, dont 70 emplois-jeunes. Il ne nous est malheureusement pas possible de savoir le niveau d'étude de ces emplois-jeunes. Grosso modo, on peut dire qu'un tiers des stagiaires se situe au-dessous du bac, un autre tiers au niveau du bac et le dernier tiers au-dessus du bac; ce qui peut paraître énorme et qui est certainement énorme, mais il est clair que malgré la vigilance du bureau national certains centres acceptent un nombre trop élevé de « diplômés ». Les présidents de jurys qui vont œuvrer dans les semaines à venir vont tenter de pointer ce type d'anomalies.

Des évolutions

La formation d'auxiliaire de bibliothèque a cette année encore voulu évoluer pour suivre les mouvements actuels des bibliothèques, des médiathèques.

C'est ainsi que, suite à ce qui s'était dit lors de notre dernier congrès à Bourges, a été clairement énoncée la volonté d'ouvrir la formation aux publics des bibliothèques universitaires. Comme annoncé l'an dernier également, un premier centre s'est ouvert dans une BU à Metz. Ceci change un peu des centres bédépistes. L'expérience semble avoir été concluante et devrait être

reconduite l'an prochain. Cela dit, la volonté n'aura pas suffi pour augmenter de façon notoire le nombre des stagiaires et des enseignants issus des BU; mais, comme dit le proverbe, tout vient à point pour qui sait attendre...

C'est ainsi que les différentes structures de la formation ont travaillé à mieux adapter le programme pédagogique et les épreuves de l'examen aux besoins de nos métiers. Ce travail permettra certainement de mieux répondre aux nécessités du prochain dossier d'homologation du diplôme qui devra être fait l'an prochain.

C'est ainsi que le bureau national et la commission pédagogique ont continué à essayer de convaincre les responsables des groupes régionaux et les responsables de centres de formation ABF d'améliorer la gestion administrative et financière de la formation. De 25 à 30 centres commencent à peser très lourd dans la vie de l'association. Financièrement, à raison de 100 000 F de recettes par centre, je vous laisse faire le calcul. Il est aujourd'hui complètement indispensable que ces sommes soient réellement connues des budgets régionaux pour remonter au niveau du budget national. Ceci peut sembler être une volonté de centralisme parisien. Il n'en est rien. Je ne suis d'ailleurs pas parisien... La crédibilité et donc l'avenir de notre formation en dépendent.

C'est ainsi que nous avons répondu à la demande des collègues camerounais pour les assister dans l'organisation d'une formation de base ainsi que d'un examen type ABF. Les choses ne sont pas simples, mais il faut que l'ABF puisse s'investir avec l'aide du ministère de la Coopération pour travailler à la mise en place locale de formations adaptées. De tels besoins existent dans d'autres pays en Afrique. Il y a là un réel dossier à travailler.

C'est ainsi, enfin, que nous avons eu de longues réflexions et discussions au sujet des problèmes posés par la formation des médiateurs du livre et par l'arrivée des emplois-jeunes. Nous n'avons pas, je le sais, été les seuls à le faire... Aujourd'hui, après avoir beaucoup douté, nous pensons que les choses se clarifient quelque peu.

Pour les médiateurs du livre, les deux centres de Lorraine et de Picardie qui ont eu cette année des médiateurs tirent des enseignements plutôt réservés, si ce n'est négatifs. La Picardie, est-ce une conséquence, va suspendre la formation pour un an. En Lorraine, la prochaine formation de médiateurs type BEATEP se fera en dehors de la formation ABF. Le groupe régional a accepté de travailler avec la Jeunesse et les Sports pour le programme pédagogique. Il semblerait donc que la formation ABF n'apparaisse plus comme une nécessité.

Pour les emplois-jeunes, il semblerait que les demandes soient moins nombreuses qu'on ne pouvait le craindre. Il faut dire qu'un certain nombre de ces emplois-jeunes sont déjà titulaires d'un DUT ou d'un DEUST. Il faut orienter ces jeunes vers les CRFP ou le CNFPT par exemple, pour des formations plus pointues ou des préparations aux concours. Cela dit, le problème n'est pas réglé.

En conclusion

La formation d'auxiliaire de bibliothèque va devoir, elle aussi, passer l'an 2000. Espérons qu'elle le fera sans bogue... Pour l'éviter, il nous faudra réaliser complètement la structuration des centres autour des groupes régionaux, par le biais de conventionnements avec les partenaires comme les départements, les villes, le CNFPT, etc. Il y a encore du travail...

Il nous faudra également adapter les outils pédagogiques. Un livret pédagogique (catalogage) est sorti l'an dernier. Le deuxième (bibliographie) a quelques difficultés pour paraître, mais on l'espère toujours. Enfin, un groupe de travail va se mettre en place pour travailler à la prochaine édition du *Métier de bibliothécaire*, avec dans l'esprit une totale refonte, peut-être même un concept différent, sachant que *Le Métier* reste l'outil incontournable pour la profession.

La formation ABF, avec ses atouts mais aussi avec ses défauts, tient une place importante dans le panorama actuel des bibliothèques. À nous tous de travailler et de peser pour une meilleure reconnaissance de nos métiers dans les chantiers actuels qui devraient modifier les textes sur les statuts, les recrutements et les formations des personnels. C'est seulement une bonne structuration de tous ces textes qui permettra de recevoir dans nos établissements les personnels efficaces et performants indispensables au développement de la diffusion culturelle.

Pierre Bruthiaux

Observatoire de l'information bibliographique

L'Observatoire du papier

La commission Information bibliographique, ancêtre de l'Observatoire, a commencé sa carrière par la préparation d'une somme sur l'information bibliographique (*Bulletin* n° 163, 1994), puis nous avons commis une autre somme sur la bibliothèque en ligne (*Bulletin* n° 176, 1997).

Nous nous sommes depuis contentés de remplir notre « Coin » dans chaque livraison, à l'exception du n° 183, d'où nous avons été expulsés faute de place. Nous comprenons les contraintes qui pèsent sur le comité de rédaction, mais nous souhaitons que cette aventure ne se renouvelle pas : un *Bulletin* sans son Coin, c'est comme une Rochelle sans bateaux la coque tournée vers le large.

Depuis le n° 182 (premier trimestre 1999), le Coin offre, entre autres choses, un dossier. Le premier a été consacré à Internet outil professionnel, le second, reporté au n° 183, porte sur Intranet en bibliothèque.

Dans des articles isolés, nous avons traité des thèmes suivants :

- normes de l'AFNOR (le *Bulletin* contribuant ainsi à mieux faire connaître ses travaux) ;
 - rôle des bibliothèques et bibliographies nationales ;
- grands projets bibliographiques nationaux
 (Catalogue collectif de France, Système universitaire);
- Internet professionnel (nous n'avons pas encore traité depuis le n° 172 de l'accès public à Internet);
- Intranet professionnel et public.Deux dossiers au moins sont projetés pour l'an 2000 :
- Les bibliothèques orientées sur Internet : les expériences de signalement par des bibliothèques d'étude et de recherche et des bibliothèques publiques, les outils pour signaler montrant le réinvestissement dans Internet des techniques bibliothéconomiques traditionnelles.
- Les bibliothèques numériques : collections numériques locales et/ou accessibles à distance.

D'autres thèmes sont envisagés, comme l'évaluation des usages, l'éventuelle inutilité des collections d'usuels imprimés ou les convergences normatives entre bibliothèques, musées et archives.

Enfin, nous sommes déterminés à proposer une nouvelle somme. Reste à en définir le contenu et à distinguer d'ici là ce qui relèvera des petits dossiers du Coin de ce que nous réserverons pour le numéro spécial. Il sera notre façon de fêter le nouveau millénaire. Mais, comme nous sommes par vocation tournés vers la rigueur scientifique et l'exactitude des faits, nous savons que ce millénaire ne commencera... qu'en l'an 2001.

L'Observatoire de la Toile

L'Observatoire est naturellement porté à observer le site Web de l'Association, d'autant que son animateur en détient encore à peu près seul les clés. Ce site doit évoluer. Sa structure doit être toilettée, l'orientation en son sein doit être améliorée, les pages trop denses doivent être allégées ou scindées. Bref, il faut tailler et donner une forme à ce buisson trop touffu.

L'activité de l'Association doit s'y refléter plus et plus régulièrement ; des dossiers, existant ou non sous forme imprimée, doivent être publiés ; les liens doivent être revus et mis à jour. Enfin, ce site peut devenir davantage un outil de communication et de travail en commun et à distance entre ses instances (instances nationales, sections, groupes régionaux).

L'Observatoire suggère à l'Association de prendre toutes les mesures nécessaires pour sortir de la période pionnière et pour se donner les moyens d'une administration régulière du site par le personnel du siège.

Par vocation, l'Observatoire est favorable à la publication en ligne des articles du *Bulletin*. Il comprend que le bureau national puisse être d'un avis différent, et se contente en attendant de l'exception qu'il a obtenue en ce qui concerne les articles du Coin.

Outre les articles imprimés, le site peut très bien être un support de publication d'articles qui ne seraient diffusés qu'en ligne, par exemple en complément du Coin de l'Observatoire.

L'Observatoire enfin a aboli le papier, ou du moins reporte les frais d'impression sur ses destinataires. Ses comptes-rendus et convocations sont publiés sur un site de travail, et ses membres sont avisés de leur mise en ligne par messagerie électronique. Il ne reste plus qu'un seul membre qui ne dispose pas d'une adresse électronique, à son corps défendant d'ailleurs. Ce fonctionnement allège considérablement le secrétariat de la commission.

Enfin l'Observatoire est partie prenante, au nom de l'ABF, de Sitebib : coopération entre sites Web en bibliothéconomie et sciences de l'information. Hébergé sur le site de l'ABF (http://www. abf. asso. fr/sitebib), Sitebib regroupe vingt sites d'associations, institutions, bibliothèques ou réseaux de bibliothèques.

Signalant des pages de liens maintenues par ses membres ou par d'autres, dont certaines ont le statut de « site de référence », mais aussi des dossiers et autres documents primaires, Sitebib permet à la fois un partage du travail de signalement et une économie de recherche pour les utilisateurs : entrez par Sitebib, le monde de la bibliothéconomie française est à vous. Voilà ce qu'on peut appeler un portail.

Sitebib se réunira en séminaire le 2 juin et les résultats en seront publiés sur le site.

L'Observatoire de la parole

Nous proposons pour l'an 2000 une journée d'étude sur le catalogage. Il serait plus juste de dire : une journée de lutte contre le catalogage local. Nous entendons en effet organiser une manifestation délibérément engagée et

de parti pris contre l'importance persistante ou même croissante, alors qu'on aurait pu espérer le contraire, du temps passé au catalogage dans les bibliothèques informatisées, dont une des manifestations les plus curieuses est la rectification des notices récupérées. Une politique de catalogage local minimal se heurte cependant à quelques difficultés qu'il faut affronter en face, parmi lesquelles la question des autorités. Il est possible que des intervenants divergent dans l'exposé de solutions, pourvu qu'ils en tiennent pour le même objectif.

Puisque nous en sommes à la chasse au gaspi bibliothéconomique, sachez que nous avons lors de nos séances dit un mot d'un autre phénomène inflationniste: celui qui touche les cahiers des charges pour l'informatisation et la réinformatisation. Certes, nous en sommes aujourd'hui à vouloir coordonner un ensemble de services dans une optique d'intégration, mais, qu'il s'agisse de la gestion de bibliothèque au sens traditionnel ou des accès à des données numériques, on peut estimer que 95 % au moins de nos besoins sont absolument standards, tandis que nous ne ferons pour l'essentiel qu'acquérir des produits également standards, du prêt-à-porter et non du sur mesure. Pourquoi donc ces cahiers des charges de plus en plus colossaux, qui coûtent cher et à la bibliothèque et à leurs fournisseurs. au détriment d'un véritable travail de prospective technologique?

L'Observatoire organise durant le congrès, avec le concours de l'ADBDP, de l'ADBU et de la FULBI, une rencontre avec les fournisseurs d'information bibliographique et de logiciels utilisés par les bibliothèques sur la notion d'information bibliographique enrichie. Les initiatives tendant à gérer dans les catalogues en ligne l'image de la couverture ou du boîtier, le sommaire ou la table des matières, d'autres ressources associées locales ou disponibles sur Internet se multiplient. Comment standardiser les conditions de fourniture de ces données dans le cadre des formats d'échange ? Tel est l'objectif de cette rencontre, qui devait déboucher sur une réunion de travail en octobre.

L'Observatoire s'efforce aussi d'observer la parole des autres, ou même d'y participer. Nous suivons conférences et journées d'étude et tâchons d'y envoyer... un observateur.

Des membres de l'Observatoire participent aux travaux de la FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèque) et notamment de son groupe sur la récupération de données, un autre groupe sur la norme Z39.50 devant être prochainement mis sur pied.

Certains participent également aux travaux de la commission générale 46 (documentation) de l'AFNOR, et notamment à un groupe de réflexion sur la modélisation des données qui planche sur les évolutions de la standardisation dans le domaine de la gestion électronique de l'information primaire et secondaire : le cadre normatif dans lequel nous travaillons est daté, et l'avenir se prépare activement.

L'Observatoire de ses propres membres

L'Observatoire rassemble des collègues venant de bibliothèques nationales, universitaires, publiques. Il se renouvelle et, osons le dire, se rajeunit. Il reste ouvert à qui voudrait y participer.

Depuis un an, quatorze personnes ont été présentes au moins à une réunion ou ont fidèlement contribué à distance. Ce sont Cécile Arnaud (BU Nanterre), Claudine Belayche (BM Angers), Françoise Boissière (ENS Cachan), Isabelle Boudet (BnF), Françoise Bourdon (BnF), Victoria Courtois (BDP Yvelines), Pierre-Yves Duchemin (BnF), Jean-Paul Gaschignard (BDP Cher), Majid Ihadjahène (ENSSIB), Dominique Lahary (BDP Val-d'Oise), Françoise Leresche (BU Lyon-3), Sophie Mazens (BnF), Livia Rapatel (BU Besançon), Maria Witt (Cité des sciences et de l'industrie).

Il faut aussi mentionner ceux qui sans être membres ont écrit pour le Coin de l'Observatoire : Jean Bernon, Huguette Brelaz, Jean-Arthur Creff, Caroline Deconinck, Thierry Delcourt, Pascale Félizat, Élisabeth Freyre, Philippe Gauchet, Christian Liechti, Alexis Rivier, Marie-Claude Thompson, Sonia Zillhardt.

L'Observatoire de ses propres limites

L'Observatoire travaille comme il peut, sur la base du bénévolat, dans des conditions précaires puisque ses membres se doivent d'abord à la collectivité qui les emploie. Aussi ne prétend-il pas tout embrasser.

Il a jusqu'ici fait l'impasse sur deux thèmes pourtant d'un intérêt considérable :

- les questions juridiques, et notamment de droit de propriété intellectuelle, suivies par la commission animée par Françoise Danset;
 - le multimédia comme vecteur culturel.

Enfin d'autres que l'Observatoire, et c'est heureux, observent et agissent, comme l'ADDNB (Association pour la diffusion des documents numériques en bibliothèque) et l'AFNOR, ou bien encore l'ADBDP et l'ADBU.

Dominique Lahary